RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00082
Numéro SIREN : 695 720 821
Nom ou dénomination : BFSA

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2013 sous le numéro de dépôt 1403

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
11 MARS 2013

B.F.S.A.
Société par actions simplifiées

Au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : Avenue de la Roubine
06150 CANNES LA BOCCA

1403

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize
Et le 5 février
A 8h30

La société FINANCIERE BFSA, SAS au capital de 6.644.771 € immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le n° 504 836 636, et dont le siège social est situé à CANNES LA BOCCA, 06150, Av. de la Roubine, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Luc PIEPLUS, associé unique de la société B.F.S.A, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est Av de la Roubine, 06150, CANNES LA BOCCA, a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de M. Jean-Luc PANETTA en qualité de Directeur Général Délégué,
- Questions diverses,
- Pouvoirs

La S.C.P. Gilles Reynier-J.Lupo, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

La société PriceWaterhouseCoopers Entreprises, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

Le Président, donne lecture de son rapport.

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°1403 en date du 13/03/2013

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter du 1er février 2013 et pour une durée de trois ans en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Luc PANETTA demeurant 426 Chemin de l'Embut, 06370, MOUANS SARTOUX.

Au titre de son mandat, Monsieur PANETTA percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant de 75.276 € brute, outre une prime d'objectif annuelle sur le résultat courant avant impôt selon les modalités fixées en annexes.

L'actionnaire unique, après avoir rappelé que Monsieur PANETTA exerce au sein de la société BFSA les fonctions de Directeur Commercial, prend acte de la suspension de son contrat de travail à compter du 1er février 2013.

Monsieur PANETTA, présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou incapacité susceptible d'empêcher l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités afférentes aux présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Pour la société FINANCIERE BFSA
Jean-Luc PIEPLUS

